

Mme Lydie MARCHAIS RENOUX
Commissaire aux comptes

5 rue Jacques Brel
Immeuble Les Reflets, Bât A
44 800 Saint-Herblain

TRAJET

Association

Siège social : 3 Rue Robert Schuman
44 400 REZE

RCS NANTES 328 732 243

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale,

| Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRAJET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association TRAJET à la fin de cet exercice.

| Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de règlement comptable. Celui-ci porte sur l'ANC 2022-06 et la modernisation des états financiers entraînant un impact sur la lecture du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel.

| Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les Fonds Dédiés et subventions

La note « permanence des méthodes » de l'annexe aux comptes annuels expose les différents modes de comptabilisation des fonds dédiés qu'a perçu l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

| Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

| Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association TRAJET ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 10 juin 2026,

Mme Lydie MARCHAIS RENOUX
SAS EFI-SCIENCES
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	10 937	10 937	0	0		
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	370 912	42 773	328 139	328 778	639	0.19
	Constructions	2 866 319	1 293 798	1 572 521	1 670 755	98 234	5.88
	Installations techniques Matériel et outillage	3 684 881	2 846 375	838 505	1 171 307	332 802	28.41
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	20 000		20 000		20 000	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	3 117		3 117	4 620	1 503	32.53
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	137 896		137 896	142 130	4 234	2.98
Total I		7 094 062	4 193 883	2 900 179	3 317 591	417 412	12.58
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	32 758		32 758	26 815	5 943	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	868 935	106 908	762 027	1 067 496	305 468	28.62
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	462 121		462 121	525 769	63 648	12.11
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	808 328		808 328	58 969	749 359	NS
	Charges constatées d'avance (2)	38 170		38 170	26 740	11 430	42.74
Total II		2 210 311	106 908	2 103 404	1 705 789	397 615	23.31
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 304 374	4 300 791	5 003 583	5 023 380	19 797	0.39

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	20 974	20 974		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires		20 116	20 116	100.00
	Fonds propres complémentaires	168 892	148 777	20 116	13.52
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 184 371	1 709 713	525 341	30.73
	Autres				
FONDS DÉDIÉS	Report à nouveau	97 703	387	98 090	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 036	630 576	667 612	105.87
	Situation nette (sous total)	1 313 572	1 269 391	44 181	3.48
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	433 802	506 294	72 491	14.32
	Provisions réglementées	337 439	351 140	13 701	3.90
	Total I	2 084 813	2 126 824	42 012	1.98
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	603 527	407 608	195 920	48.07
	Total II	603 527	407 608	195 920	48.07
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	460 680	285 329	175 351	61.46
	Total III	460 680	285 329	175 351	61.46
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	624 224	913 951	289 727	31.70
	Emprunts et dettes financières diverses	34 885	37 191	2 306	6.20
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	309 098	328 160	19 061	5.81
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	866 661	901 687	35 026	3.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 658	2 658	100.00
	Autres dettes	19 695	19 972	277	1.39
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	1 854 562	2 203 619	349 056	15.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 003 583	5 023 380	19 797	0.39

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	210	255	45	17.65
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 275 018	1 651 623	376 605	22.80
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	8 833 740	8 233 017	600 724	7.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	45 000		45 000	
Dons manuels	3 737	6 947	3 209	46.20
Mécénats	8 200		8 200	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	157 631	149 493	8 138	5.44
Utilisations des fonds dédiés	168 458	232 074	63 616	27.41
Autres produits	2 375 838	2 103 143	272 694	12.97
Total I	12 867 832	12 376 552	491 281	3.97
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	4 611 639	4 798 232	186 593	3.89
Aides financières	64 410		64 410	
Impôts, taxes et versements assimilés	449 146	459 212	10 065	2.19
Salaires et traitements	4 646 364	5 006 439	360 075	7.19
Charges sociales	1 566 076	1 732 920	166 844	9.63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	417 228	475 856	58 628	12.32
Dotations aux provisions	304 940	217 064	87 876	40.48
Reports en fonds dédiés	371 522	139 156	232 366	166.98
Autres charges	569 220	298 281	270 940	90.83
Total II	13 000 545	13 127 158	126 614	0.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	132 713	750 607	617 894	82.32

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	1 991	1 033	958	92.75
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 991	1 033	958	92.75
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	23 076	47 255	24 179	51.17
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	23 076	47 255	24 179	51.17
2. Résultat financier (III-IV)	21 085	46 222	25 137	54.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	153 798	796 829	643 031	80.70
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		43 916	43 916	100.00
Sur opérations en capital	177 133	177 867	734	0.41
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	30 101	46 571	16 469	35.36
Total V	207 234	268 353	61 119	22.78
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		62 817	62 817	100.00
Sur opérations en capital		39 283	39 283	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 400		16 400	
Total VI	16 400	102 100	85 700	83.94
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	190 834	166 253	24 581	14.79
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	13 077 057	12 645 938	431 120	3.41
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	13 040 021	13 276 513	236 492	1.78
5. EXCEDENT OU DEFICIT	37 036	630 576	667 612	105.87

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 003 582.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 12 867 832.26 Euros et dégagant un excédent de 37 036.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement comptable ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sont présentées ci-dessous.

Incidences du changement de méthodes comptables

- Le résultat exceptionnel : il comprend notamment les produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel. Cela entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Cela concerne les cessions et mises au rebut d'immobilisations (comptes 675 et 775 transformés en 657 et 757), la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat (compte 777 transformé en 747).
- suppression de la technique des transferts de charges : cela entraîne le classement en produits d'exploitation ou en déduction des charges d'exploitation auxquelles ils se rapportent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, depuis l'exercice 2020, l'application du Règlement 2018-06 entraîne les conséquences suivantes :

- pour les établissements soumis au CASF (CHRS et ses ateliers, CADA) : présentation des comptes annuels en application des articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général
- pour les autres établissements, il convient d'analyser pour chaque dispositif financé :
 - * risque de reprise de résultat par le financeur : l'excédent fait l'objet d'une dotation aux fonds dédiés de résultat, le déficit est neutralisé par une reprise sur ces mêmes fonds dédiés s'ils sont suffisants
 - * risque faible ou nul de reprise de résultat par le financeur : le résultat est présenté dans sa forme couramment admise par le Code du Commerce sans application de fonds dédiés de résultat, ni en dotation, ni en reprise.

Fonds dédiés :

Chaque subvention perçue est analysée pour savoir si elle a été consommée conformément à son objet. Si ce n'est pas le cas, une dotation en fonds dédiés pour objectif non atteint est passée dans les comptes. Sa reprise est constatée lorsque la consommation est réalisée.

Depuis l'exercice 2023, nous ne constatons plus de fonds dédiés relatifs à l'accompagnement de l'IML car le manque de ménages orientés par le SIAO et accompagnés ne nous est pas imputable et ne génère pas d'économie de charges.

Allocations Logement pour le CHRS :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) publié par la DDETS pour 2024 exclut clairement l'encaissement d'allocations logement (AL et APL) pour les CHRS. A ce titre, nous avons neutralisé les prestations perçues en 2025 par la dotation d'une provision pour charge CAF de 38 956 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 937		10 567
Terrains	370 912		279 541
Constructions sur sol propre	2 805 412		1 439 759
Constructions sur sol d'autrui	56 627		7 221
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 281		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	929 503		425 987
Installations générales agencements aménagements divers	603 898		86 280
Matériel de transport	1 454 290		578 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	850 476		250 249
Avances et acomptes			28 733
TOTAL	7 075 398		3 095 994
Autres participations	4 620		37
Prêts, autres immobilisations financières	142 130		18 313
TOTAL	146 750		18 350
TOTAL GENERAL	7 233 085		3 124 911

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		10 567	10 937	10 937
Terrains		279 541	370 912	370 912
Constructions sur sol propre		1 439 759	2 805 412	2 805 412
Constructions sur sol d'autrui		7 221	56 627	56 627
Installations générales agencements aménagements constr.			4 281	4 281
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		428 453	927 037	927 037
Installations générales agencements aménagements divers		85 780	604 398	604 398
Matériel de transport		741 889	1 290 626	1 290 626
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		237 905	862 819	862 819
Avances et acomptes		8 733	20 000	20 000
TOTAL		3 229 280	6 942 112	6 942 112
Autres participations		1 540	3 117	3 117
Prêts, autres immobilisations financières		22 547	137 896	137 896
TOTAL		24 087	141 013	141 013
TOTAL GENERAL		3 263 934	7 094 062	7 094 062

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	10 937	4 415	4 415	10 937
Terrains		42 134	2 192	1 553	42 773
Constructions sur sol propre		1 176 681	379 625	286 592	1 269 714
Constructions sur sol d'autrui		15 803	12 006	6 952	20 857
Installations générales agencements aménagements constr.		3 080	147		3 227
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		745 617	417 689	362 112	801 194
Installations générales agencements aménagements divers		506 602	90 983	66 066	531 520
Matériel de transport		742 306	568 716	529 276	781 746
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		672 335	260 426	200 846	731 916
	TOTAL	3 904 558	1 731 784	1 453 396	4 182 947
	TOTAL GENERAL	3 915 495	1 736 199	1 457 811	4 193 883
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	4 415			
Terrains		2 192			
Constructions sur sol propre		379 625			
Constructions sur sol d'autrui		12 006			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		147			
Instal.techniques matériel outillage indus.		417 689			
Instal.générales agenc.aménag.divers		90 983			
Matériel de transport		568 716			
Matériel de bureau informatique mobilier		260 426			
	TOTAL	1 731 784			
	TOTAL GENERAL	1 736 199			

Un changement de plan d'amortissement des immeubles du siège et de Bara'Mel est opéré avec un allongement de durée.

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	305 084		11 395		293 689
Autres provisions réglementées	46 056	16 400	18 706		43 750
TOTAL	351 140	16 400	30 101		337 439

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	225 817	123 027	59 286		289 559
Autres provisions pour risques et charges	59 512	111 610			171 122
TOTAL	285 329	234 637	59 286		460 680

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	134 950	70 302	98 344		106 908
TOTAL	134 950	70 302	98 344		106 908
TOTAL GENERAL	771 419	321 339	187 731		905 027
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		304 939 16 400	157 631 30 101		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	520	520	
Autres immobilisations financières	137 896	137 896	
Clients douteux ou litigieux	115 377	115 377	
Autres créances clients	753 557	753 557	
Personnel et comptes rattachés	1 008	1 008	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 376	36 376	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 387	4 387	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 503	17 503	
Divers état et autres collectivités publiques	378 870	378 870	
Débiteurs divers	19 939	19 939	
Charges constatées d'avance	38 170	38 170	
TOTAL	1 503 605	1 503 605	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	624 223	48 416	205 173	370 634
Emprunts et dettes financières divers	34 885	34 885		
Fournisseurs et comptes rattachés	309 098	309 098		
Personnel et comptes rattachés	331 296	331 296		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	492 120	492 120		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 230	7 230		
Autres impôts taxes et assimilés	36 014	36 014		
Autres dettes	16 310	16 310		
TOTAL	1 851 177	1 275 370	205 173	370 634
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 987			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 35 ans
Agencements des terrains	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	770 000
Total	770 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Crédit Mutuel
Montant initial de cette garantie : 270 000
Montant restant dû en capital : 239 244
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/04/2035
Nature de la sûreté réelle : hypothèque

Emprunt du : Société Générale
Montant initial de cette garantie : 500 000
Montant restant dû en capital : 384 309
Date de fin d'échéance de la garantie : 12/04/2040
Nature de la sûreté réelle : hypothèque

- Promesse d'hypothèque prise sur le bâtiment du 3 rue Robert Schuman (Rezé) pour 270 000 euros
- Promesse d'hypothèque prise sur le bâtiment du 5 rue Julian Grimaud (St Herblain) pour 500 000 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière) est calculée depuis des années. Cette provision est calculée dans le cadre légal et conventionnel des départs volontaires à la retraite.

Nous intégrons dans le calcul les charges patronales à hauteur d'un taux moyen de :

- non-cadres : 52%
- cadres : 60%

Le passif social calculé au 31/12/2025 s'établit ainsi :

- ensemble des salariés : 289 559 euros

La provision IFC constatée au bilan (289 559 euros) couvre l'intégralité du passif social concernant tous les salariés.

Depuis l'exercice 2025, la DDETS nous fait savoir qu'elle ne financerait plus les futurs départs en retraite sur des crédits non reconductibles. A ce titre, nous avons procédé à un rattrapage de la provision IFC en la dotant de 73 678 euros correspondant au passif social à fin 2024 non comptabilisé précédemment pour les salariés émargeant au CHRS, aux AAVA ou au CADA.

Compte tenu des variations d'effectifs et de ce rattrapage, les comptes sont impactés ainsi :

- reprise de provision pour 59 286 euros.
- dotation à la provision : 123 027 euros
- coût net figurant au compte de résultat : 63 741 euros

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
à partir de 60 ans		53 665
entre 55 et 59 ans		92 063
entre 50 et 54 ans		28 054
entre 40 et 49 ans		83 679
entre 30 et 39 ans		31 585
moins de 30 ans		513
Engagement total		289 559

Hypothèses de calculs retenues

La provision est calculée ainsi :

- la base de salaire retenue correspond au salaire brut de l'exercice
- la future indemnité de retraite est calculée en fonction des droits auxquels le salarié aura droit à l'âge de 64 ans
- la provision est calculée en appliquant à l'indemnité ci-dessus un taux d'actualisation annuelle de 3,55%
- les tables de mortalité en vigueur sont appliquées
- une très faible rotation des effectifs est appliquée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		289 559	289 559